DEVENIR APPRENTI



-) Jeunes de 16 à 29 ans révolus. À partir de 15 ans si le jeune a terminé son cycle du secondaire
- L'apprenti en situation de handicap, quel que soit son âge, bénéficie d'aménagements particuliers compte tenu de son statut de travailleur handicapé











- Les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise
- Les sportifs de haut-niveau



QUELS SONT LES AVANTAGES?

- > Signer un contrat de travail
- > Recevoir un salaire
- » Bénéficier d'une formation gratuite dans un centre bénéficiant des ressources de l'Éducation nationale
- > Valider une certification reconnue (diplôme, titre...)
- > Apprendre un métier en entreprise sous la supervision d'un maître d'apprentissage
- Acquérir des compétences techniques, des connaissances théoriques et gagner en savoir-être
- » Développer l'autonomie et l'employabilité par une période de mobilité en Europe
- > S'assurer une insertion professionnelle facilitée





Une cotisation retraite et assurance chômage Une couverture sociale Des congés payés 35 heures hebdomadaires

› Une formation diplômante



POUR QUELLE RÉMUNÉRATION?

Découvrez le tableau de rémunération des apprentis ici







Les OPCO (opérateurs de compétences) prennent en charge le coût de la formation après la signature d'une convention entre l'entreprise et le centre de formation.

Aucun frais de formation n'est à la charge de l'apprenti.



QUELLES AIDES POUR LES APPRENTIS?

- › L'aide au permis de conduire Tout apprenti de plus de 18 ans qui se prépare aux épreuves du permis B peut demander une aide financière par l'intermédiaire de son centre de formation. Le montant de l'aide est de 500€.
- > Les aides de l'apprentissage Des solutions d'hébergement (6€/nuit) et de restauration (3€/jour) sont mises en place ainsi qu'une aide financière pour l'achat du matériel indispensable à la formation.
- › Aide à la mobilité nationale et internationale

Nous vous accompagnons dans vos démarches pour accéder à ces aides.